



Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Mardi 12 Février 2019

Membres du CM : 15

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

L'an deux mille dix neuf

Le douze Février

à vingt heures

Convocation :

6 Février 2019

Affichage convocation :

6 Février 2019

Le Conseil Municipal de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, régulièrement convoqué dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CASTEX Jean-Marie, Maire.

Présents : MM. CASTEX Jean-Marie, PICHENEY Patrice, GOGIEN Florence, AZIERE Francis, CARNEIRO Antonio, CORDIER Laurent, DI MALTA Magali, LACAILLE Christine, LAMOTTE Marie-Thérèse, LEBOEUF Isabelle, ROYER Mathieu.

Absent(s) excusé(s) : ROGER Sylvain ayant donné pouvoir à ROYER Mathieu, LUDOT Jean-Raymond, VAUCOULEUR Daniel ayant donné pouvoir à PICHENEY Patrice, ROGER Laureen ayant donné pouvoir à CASTEX Jean-Marie.

M. ROYER Mathieu a été élu secrétaire.

Lors de la réunion du Mardi 12 Février 2019, le Conseil Municipal a délibéré sur les sujets suivants :

- Approbation du rapport d'évaluation financière de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Troyes Champagne Métropole ;
- Versement d'une indemnité à une exploitation agricole ;
- Mise en place de cours informatiques ;
- Facturation à la société COVED ;
- Facturation au SIEDMTO ;
- Facturation à un habitant ;
- Demande de subventions auprès du Conseil Départemental ;
- Questions d'ordre intérieur.

Le Maire,
Jean-Marie CASTEX

Conseil Municipal

Mardi 12 Février 2019

Membres du CM : 15

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

Convocation :

6 Février 2019

Affichage convocation :

6 Février 2019

L'an deux mille dix neuf

Le douze Février

à vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, régulièrement convoqué dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CASTEX Jean-Marie, Maire.

Présents : MM. CASTEX Jean-Marie, PICHENEY Patrice, GOGIEN Florence, AZIERE Francis, CARNEIRO Antonio, CORDIER Laurent, DI MALTA Magali, LACAILLE Christine, LAMOTTE Marie-Thérèse, LEBOEUF Isabelle, ROYER Mathieu.

Absent(s) excusé(s) : ROGER Sylvain ayant donné pouvoir à ROYER Mathieu, LUDOT Jean-Raymond, VAUCOULEUR Daniel ayant donné pouvoir à PICHENEY Patrice, ROGER Laureen ayant donné pouvoir à CASTEX Jean-Marie.

M. ROYER Mathieu a été élu secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION :

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal approuve cet ajout à l'unanimité.

Etude des rapports d'évaluation financière de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 27 Novembre 2018

Monsieur le Maire explique que lors de la réunion du 27 Novembre 2018, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a procédé à l'évaluation financière de transferts liés aux compétences de la communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole. Soumis à délibération des conseils municipaux des communes membres, les conclusions de la commission font l'objet de quatre rapports qui concernent :

- l'évaluation financière fixée à 18 566 € pour la restitution par la communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole à la commune de Saint Pouange d'un service d'accueil et de loisirs sans hébergement pour mineurs à compter du 1^{er} Janvier 2019 ;
- l'évaluation financière fixée à 31 000 € pour la restitution par la communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole à la commune de Fontvannes de la compétence « soutien aux actions d'animation sportive en faveur de la jeunesse » à compter du 1^{er} Janvier 2019 ;

- l'évaluation financière fixée à 25 026 € pour la reprise par six communes et à compter du 1^{er} Janvier 2019 des compétences « animation culturelle » et « enseignement musical » anciennement exercées par le pôle d'équilibre territorial et rural du Pays d'Othe ;
- l'évaluation financière fixée à 5 379 € du coût de renouvellement des équipements de la zone d'activités économiques située rue des Nozeaux à Barberey Saint Sulpice.

Monsieur le Maire expose ces 4 rapports et au terme de cet exposé, demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'évaluation financière de ces différents transferts entre la communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole et certaines de ses communes membres.

Entendu cela et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Madame LACAILLE Christine ne prend pas part au vote.

- EMET un avis favorable à l'évaluation financière de transferts liés aux compétences de la communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole établie par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Versement d'une indemnité à une exploitation agricole

Monsieur le Maire rappelle qu'un lotissement communal est en cours de création au niveau de la Rue des Clausets, sur une partie de la parcelle cadastrée ZO n°33. Monsieur le Maire rappelle également que cette parcelle est depuis 2013, louée au GAEC « Le Temple de Menois » afin d'être cultivée.

Monsieur le Maire informe que le lotissement communal serait réalisé sur 4 390 m² de cette parcelle et explique qu'il convient donc de verser une indemnité au GAEC « Le Temple de Menois » pour compenser cette perte de terres en location.

Monsieur le Maire explique que suite aux renseignements fournis par la Chambre d'Agriculture de l'Aube, le montant de l'indemnité s'élèverait à 5 043 € de l'hectare, soit 2 213.88 €.

Entendu cela et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- VERSE la somme de 2 213.88 € au GAEC « Le Temple de Menois » ;
- INSCRIT les crédits nécessaires au Budget 2019.

Cours d'informatique

Monsieur le Maire annonce que des cours informatiques vont être proposés aux habitants de la Commune contre une participation financière. Monsieur le Maire rappelle le coût de ces cours pour la Commune, cours pratiqués par l'ADMR.

Au vu de cela et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- FIXE à 5 € / heure la participation demandée aux habitants ;
- INSCRIT les recettes au Budget 2019.

Facturation à la société COVED

Monsieur le Maire explique que la société COVED a soutiré de l'eau sans autorisation aux bornes à incendie communales pour la réalisation d'un chantier sur Rouilly-Saint-Loup.

Monsieur le Maire annonce donc qu'il y a lieu de facturer les 59 m³ soutirés à la société COVED. Monsieur le Maire rappelle que le prix de l'eau est de 1.91 € / m³.

Entendu cela et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DEMANDE le remboursement de 112.69 € à la société COVED ;
- INSCRIT les recettes au Budget 2019.

Facturation au Syndicat Intercommunal d'Elimination des Déchets Ménagers du Territoire d'Orient (SIEDMTO)

Monsieur le Maire explique qu'un poteau de signalisation routière a été abimé par un véhicule procédant au ramassage des tris sélectifs, appartenant au SIEDMTO.

Ce poteau doit être remplacé et le devis pour la fourniture de celui-ci s'élève à 66 € TTC.

Monsieur le Maire propose de facturer le coût de l'achat de ce poteau au SIEDMTO.

Entendu cela et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DEMANDE le remboursement de 66 € au SIEDMTO ;
- INSCRIT les recettes au Budget 2019.

Facturation à un habitant – Repas des aînés

Monsieur le Maire rappelle que le traditionnel repas des aînés a eu lieu le dimanche 27 Janvier, ce repas est offert à chaque habitant de 65 ans et plus.

Monsieur le Maire annonce qu'un habitant a souhaité venir accompagné d'une personne extérieure à la Commune et de ce fait, a demandé son autorisation en précisant qu'il prendrait à sa charge le coût du repas de son invitée.

Monsieur le Maire propose donc de facturer le repas au prix payé par la Commune soit 42.80 €.

Entendu cela et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DEMANDE le remboursement de 42.80 € correspondants au coût d'un repas ;
- INSCRIT les recettes au Budget 2019.

Demande de subventions auprès du Conseil Départemental

Monsieur le Maire rappelle que des travaux de voirie sont programmés pour l'année 2019. Le coût de ces travaux a été estimé et les devis ont été présentés au Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour ces travaux. Il détaille les projets :

- Aménagement d'une voie piétonne au niveau de la Rue des Grèves : 43 851.47 € HT soit 52 621.76 € TTC ;
- Aménagement d'un parking au niveau de l'école : 11 803.54 € HT soit 14 164.25 € TTC ;
- Aménagement d'une voie piétonne au niveau de la Rue Saint Loup : 65 815.00 € HT soit 78 978.00 € TTC ;

Monsieur le Maire annonce donc que le coût total de ces travaux de voirie est de 121 470.01 € HT soit 145 764.01 € TTC.

Entendu cela et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Aube ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ces projets.

Questions diverses :

Cérémonie des vœux du Maire :

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des conseillers municipaux pour leur aide lors de la cérémonie des vœux.

Repas des aînés :

Monsieur le Maire rappelle que le repas des aînés a eu lieu le dimanche 27 Janvier. 84 personnes ont participé à ce repas, c'est un record. Le repas ainsi que les animations ont ravi les convives.

Remise des colis aux aînés :

Monsieur le Maire rappelle qu'une réception a été organisée en décembre 2018 afin de convier les aînés à un moment de convivialité lors de la remise de leurs colis.

Monsieur le Maire annonce que cette réception a plu aux participants et rappelle que depuis 2 ans, les colis ne sont plus systématiquement distribués aux personnes qui ne signalent pas préalablement leur absence à cette réception.

Point sur les locations de la salle des fêtes :

Monsieur le Maire annonce que les locations de la salle des fêtes ont rapporté 13 895 € à la Commune en 2018, contre 8 000 € en 2017.

Travaux 2019 :

- Toiture de la Mairie : Des travaux de reprise de l'étanchéité des toitures terrasses de la Mairie vont être réalisés pour un coût de 6 000 € TTC ;
- Lotissement – Rue des Clausets : Le cabinet FP Géomètre Expert se charge des demandes de devis pour les viabilisations des terrains (eau potable, assainissement, électricité, téléphone, étude humidité des terrains). Le bornage des parcelles a été réalisé le 05/02/2019 et l'employé communal a procédé au retrait des équipements liés aux anciens tennis ;

- Cheminement piéton de la salle des fêtes : Les travaux commandés auprès de l'entreprise Roussey devraient commencer le 18/02/2019 ;
- Voie piétonne de la Rue des Grèves et parking de l'école : Des subventions ont été demandées pour la réalisation de ces travaux, notamment auprès du Conseil Départemental. Le SLA (Service Local d'Aménagement) en charge du calcul de ces subventions annonçait 100% de subventions pour les poutres réalisées lors de ces travaux. Après contact avec ses services, il s'avère que le montant de la subvention liée aux poutres a été revu à la baisse (25% de subvention et non plus 100%). Il va donc être obligatoire de faire plusieurs demandes de devis pour ces travaux étant donné que leurs coûts dépassent les 25 000 € ;
- Caserne des pompiers : L'employé communal devenu pompier récemment, a participé aux travaux de l'agrandissement de la caserne. L'état d'avancement de ces travaux est très satisfaisant ;
- Zonage d'assainissement : La Mairie sollicite toujours le SDDEA pour obtenir une date d'enquête publique.

Compétence « Animaux errants » :

La Commune a adhéré au service « Animaux errants » de Troyes Champagne Métropole, service qui est entré en vigueur au 01/02/2019.

Nids d'hyménoptères :

Monsieur le Maire informe que désormais le SDIS facture ses déplacements pour la destruction de nids d'hyménoptères. Il informe qu'il est possible également au niveau communal, de facturer les déplacements des sapeurs-pompiers intervenant pour ce type de demandes. Une décision sera prise ultérieurement en collaboration avec le chef de corps du CPI.

Réfection de la Rue des Plantes :

Monsieur le Maire annonce que 4 constructions sont en cours au niveau de la Rue des Plantes. Sur ces 4 constructions, 3 sont réalisées par Babeau-Seguin. Il explique que la Rue des Plantes a été très abîmée suite aux passages répétés d'engins et que de ce fait, il a contacté par écrit la société Babeau-Seguin afin de demander la remise en état de la voirie au terme des travaux de constructions.

Animations réalisées et à venir :

- 07/04/2019 : Vide-greniers
- 26/05/2019 : Elections européennes
- 13/07/2019 : Festivités organisées par la Commune

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H40.